

ETUDE DE FAISABILITÉ

Objectifs :

- ▶ Apporter au candidat les informations et conseils utiles à l'aboutissement de son projet
- ▶ Aider le candidat à constituer son livret 1
- ▶ faciliter l'instruction de la recevabilité de sa demande

Procédure :

- ▶ Préparer l'étude de faisabilité : étude des CV, éventuellement recherche sur les métiers et diplômes
- ▶ Se présenter, présenter le DAVA et le co-financement de la VAE par le FSE
- ▶ Rappeler les étapes de la démarche VAE, préciser les échéances
- ▶ Entamer le travail d'analyse de leur expérience avec les candidats, faire expliciter leur projet VAE
- ▶ Présenter et expliquer les rubriques du livret 1
- ▶ Vérifier les pièces justificatives
- ▶ Eventuellement fixer un rendez-vous pour un entretien individuel complémentaire (pour analyse approfondie de l'expérience et du projet et/ou vérification des pièces justificatives)
- ▶ Si nécessaire (parcours singulier, diplôme rare ou récent, ...), proposer une expertise
- ▶ Faire émarger les participants
- ▶ Conclure avec la fiche de proposition signée par le conseiller et le candidat, en transmettre une copie à l'assistante d'accueil
- ▶ Communiquer au candidat ses coordonnées tél et mél

Modalités pédagogiques :

- ▶ Questionnement et échanges avec les candidats et entre les candidats
- ▶ Mise en écriture des activités exercées
- ▶ comparaison activités exercées et référentiel du diplôme visé

Public :

- ▶ Personnes ayant une première information sur la VAE et ayant transmis au DAVA la fiche de renseignements avec CV



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

Intervenants :

- ▶ Conseillers du DAVA

Modalités :

- ▶ Atelier de 3 à 5 personnes
- ▶ entretien individuel

Lieu :

- ▶ Salle de réunion ou bureau suffisamment spacieux pour le nombre de participants

Durée :

- ▶ 2,5 à 3 heures pour l'atelier
- ▶ 1h à 2h pour l'entretien individuel

Produits :

- ▶ Emargements individuels et collectifs
- ▶ fiches de proposition (standard ou prospective)
- ▶ le cas échéant, fiche de demande d'expertise

Documentation à remettre au public :

1. Dates limites et adresses de dépôt des livrets 1 et 2 Education Nationale
2. Schéma de la procédure
3. Coordonnées Fongecif
4. Livret 1
5. Tableau Organisation/Emploi/Activités/Ressources
6. Fiche RNCP et/ou RAP du diplôme
7. *Adresses du DAVA et des antennes*
8. *Dates limites et adresses de dépôt des livrets 1 et 2 Santé Social*

En italique : remis en fonction de la demande



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*